

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS PUBLIC  
Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 un projet de règlement portant le numéro 2018-09 et le nom de Règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le dit règlement sera adopté lors de la séance régulière du 5 novembre 2018.

Résumé du projet de règlement :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres conduites.

Tout intéressé peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 530 de l'Église, Lemieux, Qc G0X 1S0 de l'Église, Lemieux, selon les heures normales de bureau.

Donné à Lemieux, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Lemieux, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois d'octobre 2018.

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

**AVIS DE PROMULGATION**  
**Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX**

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 5 novembre 2018 le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2018-09**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**  
**DES ÉLUS MUNICIPAUX**

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion et présentation du projet de règlement : 1<sup>er</sup> octobre 2018

Avis public : 10 octobre 2018

Consultation par les employés : 9 octobre 2018

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 de l'Église, Lemieux, Qc G0X 1S0 de l'Église, Lemieux, selon les heures normales de bureau.

Donné à Lemieux, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Lemieux, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de novembre 2018.

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.